



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 45 - Attribution de subvention à des associations de commerçants

Attribution de subvention à des associations de commerçants

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Le Conseil Municipal de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation de fin d'année.

I - Zone Art

La Coursive Boutaric est chargée d'animer la filière des industries culturelles et créatives, à partir du lieu dédié, le «52 Battant» inauguré le 27 octobre 2017, et d'accompagner les porteurs de projet créatifs.

Afin d'ancrer cet espace comme lieu de vie, d'animations et de structuration de l'accueil des porteurs de projets créatifs, la Coursive Boutaric et le collectif Zone Art ont souhaité s'associer pour promouvoir un événement commun qui se traduit par plusieurs temps forts :

- Le Marché des Arts de Tambour Battant, salle Battant (9 et 10 décembre) ;
- Le Marché de Noël de Zone Art (8-24 déc. du mardi au dimanche) ;
- Le Marché d'artisans du Square Bouchot, organisé par Facteur de Sens (9-23 déc.) avec 15 chalets d'artisans (peinture, sculpture, céramistes, etc.), une buvette gérée par le Bar Titty Twister, des concerts (partenariat avec le Citron Vert et Circasismic) et animations (Randonnée de Noël en long board - association des Mercurus), etc.
- L'association Haiku proposera concerts, expos et ateliers (1, 2 et 3 déc.) ;
- Super Baz'Art à la Galerie Pictura (25 nov.-23 déc.) - présentation et vente de travaux d'une dizaine d'artistes, 4^{ème} édition ;
- L'expo-vente collective du 52 Battant (à partir du 28 novembre) et la conférence-minute sur la photographie en partenariat avec l'ISBA (9 décembre) ;
- Concerts au Passager du Zinc ;
- Exposition et concert des Bains Douches ;
- Des événements à confirmer : Fort Griffon, Les jeux de la Comté, Comme un élan, No Logo, Le Marulaz, Gaëtan Leroux...

Une action de communication commune prendrait la forme d'une communication physique **sur les vitrines des commerçants de Battant** et relayée par un dépliant avec une carte qui recensera les commerces et les animations.

Inclure les commerçants et les valoriser, au cœur de cette action, est une priorité ; ils sont les premiers moteurs de la dynamique économique du quartier. L'action a donc été conçue pour qu'elle ne leur demande qu'une implication légère afin de les rassembler au maximum.

La coordination de cette action collective est prise en charge par Le 52 Battant et Zone Art, avec l'appui bénévole de chacun des membres du collectif informel créé ad hoc.

Le budget de la communication autour de ces animations est estimé à 3 300 €. Une subvention de 2 500 € est sollicitée. Il est proposé de soutenir cette animation à hauteur de 2 000 €, par l'attribution au collectif Zone Art d'une subvention qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

II - Boutique éphémère - Collectif Pop and Folk

Un des axes de développement du centre-ville de Besançon proposé par le Cabinet Aid Observatoire dans le cadre de l'étude stratégique de développement du commerce élaborée au niveau de l'Agglomération du Grand Besançon, préconise l'installation de boutiques éphémères.

De plus en plus de boutiques éphémères (ou pop-up store) sont organisées en France, notamment parce qu'elles sont un bon moyen de communication et un outil commercial efficace.

Ce concept de boutiques éphémères, bien que souvent peu aménagées, présentent un double intérêt : de par leur côté immédiat et éphémère, elles éveillent la curiosité du consommateur ; de par leur aspect inhabituel et l'effet de surprise, elles permettent également de créer l'évènement et ainsi de susciter l'intérêt des médias. En offrant de la visibilité et en permettant de créer l'évènement, de se faire connaître, de développer les ventes, de profiter du calendrier commercial, de tester un marché, c'est donc également un moyen de communication.

Il s'agit donc d'un double but de rentabilité et de communication. Rentabilité pour le commerçant ou l'artisanat, de communication pour l'exposant mais aussi pour la Ville.

De plus, ce principe permet également aux nouvelles marques de tester temporairement des produits, avant une éventuelle implantation plus définitive.

Le commerce de proximité est une des priorités de la ville, aussi dans le cadre de la stratégie de redynamisation en cours du centre-ville, une opportunité de tester ce nouveau concept s'offre à la collectivité du 1^{er} au 23 décembre en ouvrant une boutique éphémère regroupant des artisans dans les locaux de l'ancien Conservatoire de Région, précisément là où a eu lieu l'expo de M. Gonez en septembre dernier.

Cet espace éphémère sera organisé par le collectif Pop and Folk, association franc-comtoise, organisatrice d'évènements ayant pour vocation la promotion de la création artisanale et artistique.

Il proposera ainsi à la vente le travail de différents créateurs et artisans sélectionnés pour la qualité, l'originalité et la modernité de leur travail.

25 exposants sont d'ores et déjà inscrits, bourguignons et franc-comtois pour la plupart, mais le projet associera également des créateurs d'autres régions françaises.

Le lieu sera aménagé et tenue par les créateurs eux-mêmes.

L'objectif est de :

- présenter ces talents et savoir-faire aux visiteurs du centre-ville de Besançon (bisontins, franc-comtois, bourguignons, touristes...), avec une exposition vente physique complémentaire de leurs market places et sites Internet, de plus longue durée que leurs marchés habituels,
- de participer aux animations commerciales du centre-ville pour la période des fêtes,
- de contribuer à l'animation générale de la ville, particulièrement de la place de la Révolution, en générant des flux nouveaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette initiative par l'octroi au Collectif Pop and Folk d'une subvention de 2 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

III - Office de Commerce et de l'artisanat de Besançon

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon coordonne pour le compte des partenaires que sont la Ville de Besançon, l'Agglomération du Grand Besançon, l'Union des Commerçants de Besançon, la CCI du Doubs et l'Office de Tourisme et des Congrès, à la fois les samedis piétons, dont la dernière édition 2017 aura lieu le 9 décembre, et la mise en lumière de façades au centre-ville.

Il est prévu un plan de communication large visant la clientèle des communes limitrophes de la zone de chalandise tertiaire (Gray, Pontarlier, Dole) mais également s'attachant à des cibles plus éloignées telles que Dijon ou la Suisse francophone.

Pour mener à bien cette dernière action de communication l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon sollicite de la Ville de Besançon un soutien de 1 500 € qui, en cas d'accord, sera imputé sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

IV - Syndicat des marchés de France

Le syndicat des marchés de France est le partenaire privilégié de la Ville de Besançon dans l'organisation des marchés de plein vent et leur dynamisation.

Il organise notamment en décembre l'opération «Noël au Marché», expérience qualitative de structuration et d'organisation du marché des samedis et dimanches de décembre.

Il est proposé de soutenir l'action promotionnelle de ce syndicat professionnel à hauteur de 2 000 €. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.91/6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement des subventions suivantes :

- . 2 000 € au Collectif Zone Art,
- . 2 000 € au Collectif Pop and Folk,
- . 1 500 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,
- . 2 000 € au Syndicat des Marchés de France

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0